

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 52

Artikel: Et chez nous ?...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-252669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ÉTRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. » » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Et chez nous?... : E. GD. — Un Appel: Les femmes françaises aux femmes de tous les pays. — Les délits de la femme dans le projet de Code pénal suisse: Alfred GAUTIER. — De ci, de là... — Les femmes et la chose publique: Chronique parlementaire vaudoise: Lucy DUTOIT. — Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment nos abonnés de l'étranger de bien vouloir nous faire parvenir par mandat postal le montant de leur abonnement pour 1917 (8 fr. 50), les remboursements postaux étant actuellement onéreux et compliqués à percevoir. Nous serons en conséquence obligée de suspendre l'envoi du *Mouvement Féministe* à tout abonné étranger dont l'abonnement n'aura pas été payé au 1^{er} mars.

L'Administration du *Mouvement Féministe*.

ET CHEZ NOUS ?..

Le 14 décembre, les Danoises ont pris part à une votation populaire sur une question de politique étrangère: la cession des Antilles aux Etats-Unis. Les Hollandaises seront sous peu admises à siéger dans les Conseils législatifs de la nation, comme les Finlandaises et les Norvégiennes. Ces dernières peuvent prétendre à n'importe quel portefeuille de ministre de leur pays. Une Américaine est membre du Sénat de la grande République d'outre mer, et un bon nombre de ses concitoyennes usent depuis plusieurs années de leur bulletin de vote, comme les Australiennes ou les Canadiennes. En Angleterre, la Commission de la réforme électorale vient de proposer l'extension du droit de vote aux femmes âgées de plus de 30 ans, et en France, on s'occupe sérieusement de la question à la Commission du Suffrage Universel. Plus près de nous, à Bâle, 45 députés étaient disposés à accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité; la question du suffrage municipal se discute à Berne; le Grand Conseil neuchâtelois est saisi d'une motion donnant aux femmes les droits politiques complets; dans le canton de Vaud, une femme a fait partie de la Commission législative pour présenter une loi concernant l'enfance, à l'exécution de laquelle des femmes encore sont chargées de veiller.

Et à Genève?...

Il est humiliant pour nous, femmes genevoises, pour la conception que se font de nous nos concitoyens, de relater ici deux faits récents, qui ne parlent pas particulièrement en faveur du féminisme de notre population masculine. Il le faut pourtant, quand bien même ils nous classent parmi les femmes de nations peu développées et éclairées.

Le 27 janvier, le Grand Conseil de notre canton avait à élire un membre de la Commission de Protection des Mineurs, Com-

mission dont les fonctions consistent à prendre connaissance des enquêtes faites par un personnel rétribué, à décider des actions en déchéance de puissance paternelle, du choix des maisons ou des familles où placer des enfants abandonnés matériellement ou moralement, à veiller à l'éducation et à l'instruction professionnelles de ceux-ci. Il ne nous avait pas semblé que ces fonctions fussent du ressort exclusif de l'omniscience masculine, et forte de cette illusion, notre Association pour le Suffrage avait présenté une candidate, croyant naïvement qu'une femme, mère de famille, enquêtrice expérimentée de l'Ouvroir de l'Union des Femmes, au courant de bien des misères et de bien des situations délicates, serait peut-être à même de rendre quelques services au sein de cette Commission. Mais quelle erreur ne fut pas la nôtre! Malgré des démarches, des visites à des membres influents du parti démocratique (qui revendiquait ce siège, le membre démissionnaire qu'il s'agissait de remplacer étant un démocrate), malgré le fait que le mari de notre candidate se rattachait à ce même parti, notre candidate obtint 10 voix au Grand Conseil contre 46 à son concurrent masculin, et certains indices nous permettent de supposer que ces 10 voix émanèrent principalement du parti socialiste. Et nous avons appris une fois de plus la leçon que les capacités, le dévouement, la chaleur de cœur ne comptent pour rien au service de la collectivité quand on n'a pas le bonheur de porter moustache.

Mais il y a plus et mieux.

Il existe, dans la Genève intellectuelle, une vieille société d'allure patricienne, qui s'appelle la Société de Lecture. Elle occupe un élégant vieil hôtel, avec cour intérieure et fenêtres sur le lac, dont le second étage est affecté à la bibliothèque, et le premier réparti en de confortables salons, aux moelleux fauteuils et aux cheminées monumentales, où l'on peut lire et consulter tous les journaux et toutes les revues paraissant sous le soleil, et susceptibles d'intéresser tout homme — et toute femme! — cultivé!

Or cette Société n'admet que des membres masculins. Plus exactement, elle autorise, moyennant force restrictions — si le père, si le mari est décédé, s'il était sociétaire... — quelques dames à profiter des ressources de la bibliothèque. Mais les salons du premier, les revues, les journaux ne sont pas pour elles, pas plus que les dictionnaires, encyclopédies, collections diverses de périodiques qui se trouvent dans ces salles. Pourquoi cette distinction? On ne l'a jamais su, ou plutôt on retrouve là comme

partout la trace de cette touchante coutume de tenir la femme à l'écart, en marge.

Quelques femmes jugèrent en automne le moment venu de faire une tentative contre cet ostracisme. Elles adressèrent une pétition signée par douze d'entre elles au Comité, demandant fort modestement les mêmes devoirs et les mêmes droits que pour les sociétaires masculins — devoir de payer une cotisation plus élevée, droit de pénétrer dans cette terre promise des salons du premier étage. Cette pétition vient d'être discutée à l'Assemblée générale du 30 janvier, et la réponse négative prononcée à une formidable majorité — si formidable que l'on n'en a même pas compté les voix ! On sussure que des motifs touchants ont été allégués : qu'il faudrait, si des femmes entraient dans ces bienheureux salons, leur céder fauteuils et coins de feu ; que leurs bavardages seraient à craindre, comme le bruit qu'elles risqueraient de faire courir au dehors que M. X. ayant été vu lisant les journaux à 3 heures de l'après-midi, on ne sait trop vraiment à quelle heure il se rend à son étude ou à son bureau... On a dit aussi, paraît-il, que c'était une pétition féministe, réclamant une inquiétante égalité de droits et que ce premier pas risquait de mener fort loin ! Mais personne n'a eu le courage de déclarer franchement le fait dans sa brutalité : les membres de la Société de Lecture se considèrent comme des supérieurs, des privilégiés et ils n'entendent céder aucun pouce de leurs privilèges à ces êtres inférieurs que sont des femmes.

L'affaire n'a aucune importance en elle-même. Les pétitionnaires se consolent parfaitement d'avoir été évincées. Mais ce dont nous ne nous consolons pas, c'est d'être dans notre ville éternellement traitées en mineures, éternellement tenues à l'écart par ceux qui se sont arrogé le droit de régler notre sort. Et cela au moment où, partout, on fait de plus en plus appel à la coopération efficace et reconnue des femmes. Sommes-nous donc inférieures à celles d'autres pays, ou même d'autres cantons ? Avons-nous moins d'intelligence, d'instruction, de capacités, de dévouement qu'elles ? Ou bien nos concitoyens ont-ils décidément l'esprit oblitéré, eux qui prétendent représenter une ville de lumière ? La question est inquiétante à résoudre.

Mais si l'on croit par là arrêter notre ardeur au combat, on se trompe singulièrement. Chacun de ces échecs est un encouragement pour la cause suffragiste. Femmes électrices, nous demanderions à nos députés autre chose que des coups de chapeau, et ferions entrer les nôtres haut la main dans cette Commission de Protection des Mineurs, comme dans tant d'autres, dont le travail concerne si directement les femmes. Femmes électrices et éligibles, sur le même pied que les hommes dans les Conseils, les lieux de vote, les assemblées populaires, les Commissions, nous n'aurions plus besoin de demander timidement à quelques vieux messieurs de nous céder leur fauteuil dans les salons de la Société de Lecture. Bien mieux : nous y serions chez nous comme eux, et c'est nous qui leur offririons avec un sourire notre siège au coin du feu. E. Gd.

UN APPEL

Nous recevons de M^{me} de Witt-Schlumberger, Présidente de l'Union française pour le Suffrage des Femmes, l'appel suivant que nous nous faisons un devoir d'insérer. Nous espérons que notre presse féminine et féministe suisse, à laquelle il sera d'ailleurs adressé d'autre part, voudra en le reproduisant marquer notre indignation, à nous femmes, contre des faits absolument exacts, certifiés par des femmes de toute confiance, et qui sont un défi jeté à tous les principes pour lesquels nous combattons.

La Rédaction.

Les Femmes françaises aux Femmes de tous les pays

Parmi les protestations solennelles que le monde entier dresse contre les déportations, les femmes françaises ont voulu que leur voix se distingue et s'élève.

Comment n'auraient-elles pas frissonné d'indignation en apprenant que, sous le joug allemand, disparaît tout respect de la famille et de ses liens ? En apprenant que des femmes de France, de Belgique, de Serbie, d'autres encore ont été ou seront cruellement arrachées de leurs maris, de leurs enfants, lorsque l'invasisseur en aura besoin pour le service de ses officiers, de ses usines ou de ses tranchées ?

Entre tous les crimes de l'ennemi, il n'en est pas qui doive étreindre de plus d'anxiété l'âme de la femme. N'est-ce pas autour d'elle que dans chaque civilisation se groupe la famille ? N'est-ce pas elle dont la longue patience a défendu, au cours des siècles, l'intimité du foyer, la fragilité de l'enfance, la moralité de la jeunesse ?

C'est pourquoi nous convions les femmes, toutes les femmes, à se joindre à notre manifestation. Toutes sont éclairées, aucune ne doit ignorer les lois internationales, lentement élaborées, pour la sauvegarde des non-combattants, aucune ne peut ignorer que de l'aveu même des responsables, ces lois, formulées par eux, ont été piétinées.

Les protestations émouvantes des plus hautes autorités politiques, sociales et religieuses n'ont pu arrêter ces brutales dispersions ; les gouvernements criminels les poursuivent en escomptant la crainte ou la passivité des peuples.

Seront-ils appuyés par le silence des femmes ? Oublieraient-elles que le respect du droit d'autrui reste le plus sûr garant de notre propre droit et que, si l'Histoire dans ses retours, exposait aux mêmes dangers d'autres générations et d'autres peuples, elles et leurs filles ne pourraient élever la voix ni pour se plaindre, ni pour maudire.

A quelque pays qu'elle appartienne, chacune doit reconnaître sa responsabilité. Se taire, c'est absoudre les soldats qui violent les maisons et arrêtent les passants pour choisir des victimes, c'est devenir leur complice ; se taire, c'est s'interdire à tout jamais d'invoquer le droit et les traités, de donner à une action privée ou publique, l'autorité d'un fondement moral.

Quelle est la femme qui se refusera à entendre notre appel et à juger la barbarie ?

Que toutes celles dont le foyer a été respecté s'unissent dans un élan de justice et de compassion. Au sommet de l'angoisse et de la douleur, nos sœurs, victimes de la force, n'espèrent aujourd'hui le secours que de la conscience du Monde.

Conseil National des Femmes françaises.

Fédération de 150 Sociétés féminines.

Union française pour le Suffrage des Femmes.

Fédération de 80 Groupements départementaux.

Société pour l'amélioration du sort de la Femme.

Union fraternelle des Femmes.

Société du Suffrage des Femmes.

Croisade des Femmes françaises.

Témoignage d'une jeune fille de Lille, M^{lle} X... qui a été emmenée par les Allemands

Entre deux et trois heures du matin, les soldats viennent faire la râfle dans les habitations, — par quartier, en général, — et pour éviter toute révolte ou émeute, les mitrailleuses sont braquées dans les rues.

Jeunes filles de la bourgeoisie et « filles » sont emmenées pêle-